



## **ELECTION JUDICIAIRE**

Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour :

**E 3223** Election d'une juge assessesse ou d'un juge assessesseur architecte au Tribunal administratif de première instance, pour les causes relevant de l'application de la LDTR, représentant les milieux professionnels de la branche (pris en dehors de l'administration) (entrée en fonction immédiate)

**Les candidatures doivent être accompagnées :**

1. un curriculum vitae
2. une déclaration relative à l'art. 24, al. 4 LEDP - A 5 05

Les candidates et candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature :

3. une copie d'une pièce d'identité suisse
4. une attestation de résidence avec droits civiques (délivrée par l'OCPM ou la commune de résidence) ou une copie de la dernière carte de vote
5. un certificat de bonne vie et mœurs
6. une attestation de l'office des poursuites
7. une attestation de l'office des faillites
8. une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ - E 2 05)
9. une copie du diplôme d'architecte

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 27 mai 2026 à midi (clôture de l'inscription)**.

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **4 et 5 juin 2026**.

Le sautier:  
Laurent Koelliker

*Publication dans la Feuille d'avis officielle du 12 mai 2026*

*Copie: Bureau du Grand Conseil, Conseil d'Etat, Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, Chefs de groupe, Secrétariat des partis politiques, Conseil supérieur de la magistrature et Commission judiciaire interpartis*

---

### INSCRIPTION

Nom, prénom : .....

Date de naissance : ..... Parti politique : .....

Domicile : .....

.....

Profession : ..... Tél. portable : .....

Tél. prof. : ..... Tél. privé : .....

Signature : ..... E-mail : .....